

Délibération n°2020-046

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 2 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Droits de scolarité et frais de gestion pour les usagers en formation continue et en alternance**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de se procéder au vote.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 20
Membres présents et représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**Les droits d'inscription des formations proposées aux usagers en formation continue et en alternance (voir annexe) sont approuvés à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 3 juillet 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY

TAUX DES DROITS D'INSCRIPTION DES FORMATIONS PROPOSEES  
AUX USAGERS ACCUEILLIS EN FORMATION CONTINUE ET EN ALTERNANCE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

DIPLOMES PREPARES	Droit De Scolarité (1)	Frais de Gestion (2)	TOTAL A PAYER
Diplômes nationaux relevant du cycle de licence de l'UA	170€		170€
Diplômes nationaux relevant du cycle de licence en partenariat avec un autre établissement	170€	29€	199€
Diplômes d'établissement (DU, DIU) relevant du cycle de licence de l'UA	170€	29€	199€
Diplômes d'établissement de Santé (DU, DIU) de l'UFR des Sciences Médicales de l'UA	170€	29€	199€
Diplômes nationaux relevant du cycle de master de l'UA	243€		243€
Diplômes nationaux relevant du cycle de master en partenariat avec un autre établissement	243€	29€	272€
Diplômes d'établissement (DU, DIU) relevant du cycle de master de l'UA	243€	29€	272€

Les frais de gestion seront répartis ainsi : 8 euros pour la DOSIP et 21 euros pour l'administration générale et l'UB CFVU (projets étudiants, paiement des cartes multi-services, service scolarité, gestion administrative)

**TRES IMPORTANT** : les droits d'inscription viennent en sus de la redevance pédagogique

(1) Le droit de scolarité inclut la part minimum réservée au service de documentation fixée à 34 €. Il est réactualisé chaque année par arrêté du ministre de l'ESRI.